Commune Beaufort en Santerre	Procès-Verbal conseil municipal Séance du 03 décembre 2021	Affiché le 11 décembre 2021

Convocation du 27 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un le trois décembre les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, en la salle de la mairie, à 20h15, sous la présidence de Mr Coquart Arnaud, Maire.

Présents : MM Coquart Arnaud, Daumont Didier, Le Divenah Eric, Bernard Benjamin, Ruchot Valérie, Carton Cyndie, Dozinel Sandrine, Cretel David, Allain Cindy et Chuette Sylvie

Absents : /

Absents représentés : /

Secrétaire : Mme Dozinel Sandrine

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Ordre du jour :

Délibération 2021-36 : Agrandissement du columbarium

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise DUBOSQUEILLE :

Nombre de case	PU HT	Observations
2 cases	2750,00€	Fondation en béton armé Case 60 x 60 s 50 en granit rose hydra, portes en granit noir Fabrication chinoise
3 cases	2890,00€	Fondation en béton armé Case 50 x 52.5 x 48 en granit du Tarn moyen Fabrication française
4 cases	4900,00€	Fondation en béton armé Case 60 x 60 x 50 en granit rose hydra, portes en granit noir Fabrication chinoise
6 cases	3940,00€	Fondation en béton armé Case 50 x 52.5 x 50 en granit du Tarn moyen Fabrication française

Le devis inclus la fondation en béton armé hors gel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise DUBOSQUEILLE pour la création du columbarium avec 3 cases pour un montant de 2 890,00 euros H.T.

Délibération 2021-37 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2022

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, article 37 ;

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») est de 26700 euros.

Conformément aux textes applicables, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximal de 6 675,00 euros (soit 25% de 26 700 euros), dont l'affectation est la suivante :

DÉSIGNATION	QUART DES CRÉDITS
Chapitre 21- Immobilisations corporelles	6 675,00 €
TOTAL	**6 675,00 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022 les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section du Budget 2021, comme répartit ci-dessus ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2022 lors de son adoption.

<u>Délibération 2021-38</u> : Changement de la bouche incendie

Monsieur le Maire informe que suite à l'inspection du Service Départemental et d'Intervention de Secours, il a été relevé que la bouche incendie situé au 15 rue de Warvillers est défaillante, elle ne vidange plus et en cas de fort gel, elle risque de casser.

Monsieur le Maire propose le devis du SIEP pour son remplacement, à noter que deux options ont été proposées : la création d'une dalle béton et la pose d'un panneau signalétique.

Monsieur le Maire précise qu'il est prévu au point suivant l'achat de panneau signalétique d'incendie pour l'ensemble des hydrants de la commune.

Le devis présenté est établi ainsi :

- Changement de la bouche d'incendie : ..... 2187,00€ H.T
- Création de la dalle béton : ..... 90,00€ H.T
- Fourniture et pose de la signalétique : ..... 105,00€ H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Refuse la fourniture et la pose du panneau signalétique,
- Accepte le devis pour le changement de la bouche incendie, incluant la création de la dalle béton pour un montant de 2 277,00€ H.T.

Délibération 2021-39 : Achat des panneaux de signalisation d'incendie

Lors de l'inspection du Service Départemental et d'Intervention de Secours, il a été mentionné dans le rapport un défaut de signalisation des hydrants, au nombre de 6 sur la commune.

Monsieur le Maire précise que la signalisation est obligatoire afin que les services de secours soient informés de la présence des hydrants.

Il est présenté au Conseil Municipal deux devis pour 6 panneaux de signalisation de dimension 300 x 500 mm avec poteaux et brides, hors pose :

SEDI EQUIPEMENT : ..... 439,10 euros H.T
SIGNAUX GIROD : ..... 489,48 euros H.T

Il est précisé que la société SIGNAUX GIROD est basée sur la commune de Rivery, contrairement à SEDI qui est basée dans le Gard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Accepte le devis de la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 489,48€ H.T

Délibération 2021-40 : Demande de secours exceptionnel

Monsieur le Maire fait part de la demande de secours de Monsieur KALWAK François domicilié au 11 Grande Rue.

Monsieur KALWAK est en retraite depuis le 1er septembre 2021, et ses versements n'ont pas encore été effectué suite à un retard de dépôt de dossier auprès de la CARSAT.

Faisant apparaître ses difficultés financières pour le paiement de sa facture d'électricité d'un montant de 152,51 euros, l'intéressé sollicite de la part du Conseil Municipal un secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :
Pour : 9, Contre : 1, Abstention : 0 :
- D'accorder un secours à titre exceptionnel équivalent à la somme dûe à la SICAE, soit 152,51 euros, somme qui sera mandatée auprès de la SICAE.

Délibération 2021-41 : Travaux sur la toiture de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle que lors de la visite de l'architecte pour l'étude sanitaire de l'Église, il a constaté la présence de mérules suite à une fuite.
Plusieurs artisans ont été contacté afin d'établir un devis de réparation :
- Entreprise Loquet : **rendez-vous le 7 décembre à 9h00**
- Leber et fils : n'a pas répondu à la demande
- Ets Jouard : ne s'est pas présenté au rendez-vous pris
- Magalhaes : n'est pas équipé pour ce genre de travaux
- Julien BAILLET a fourni 3 devis.

Monsieur le Maire présente les devis de Julien BAILLET

- Location de la nacelle et vérification et remplacement des ardoises défectueuses : 3 558,00 euros H.T
- Habillage tête de mur : 998,15 euros H.T
- Vitrage de l'Église : 613,60 euros H.T

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2019, suite à une intempérie, l'entreprise Loquet était intervenue pour un montant de 609,98€ H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- D'attendre le devis de l'entreprise Loquet ;
- D'accepter le devis de l'artisan le plus offrant.

Questions diverses :

- **DRAC report de la demande de subvention**

Le dossier a été reçu le 9 novembre à la DRAC, un courrier a été transmis nous informant qu'au vu du nombre important de demande, notre demande de subvention ne peut pas être programmée de façon ferme, il sera nécessaire de redéposer une demande au printemps 2022. Cependant un mail a été envoyé le 27/11/2021 avec les photos afin de voir si le dossier peut être vu en urgence. Notre demande a été remontée à la hiérarchie de Mme Chevalier qui se charge de revenir vers nous le plus rapidement possible.

- **Compte rendu sur la réunion avec les AMP**

Une réunion avec Mr LOY, conseiller AMP, a eu lieu le 18/11/2021 afin de faire le point sur les garanties des différents contrats souscrits par la commune. Mme CARTON, Mme DOZINEL MOREAU, Mr DAUMONT étaient présents.
Certains éléments comme le défibrillateur, l'aire de jeux, l'abri de bus doivent être ajoutés, et il est nécessaire de recalculer les surfaces des bâtiments assurés.

- **Luminaire à LED**

Monsieur Daumont présente le projet de la SICAE pour le changement des luminaires en LED qui permet une économie de 40%. Dans le cadre de la transition énergétique, ce projet peut être subventionné à hauteur de 80%. La commune comptabilise 35 points lumineux. L'ensemble de l'étude est géré par la SICAE. Ce point sera revu sur l'année 2022.

- **Sapins de Noël**

Mme Allain fait part de la demande de Mme Faroux pour installer des sapins dans la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour 6, contre 1 et abstention 3, décide de budgétiser 150,00€ pour l'achat des sapins auprès de Mme Mairesse. Les sapins seront décorés par les habitants.

- **Maisons décorées**

Mme Ruchot a eu 3 retours.

- **Départ de la factrice**

Mme Ruchot informe que la factrice va partir sur une nouvelle tournée en février 2022., elle souhaite savoir ce qu'il est possible de faire afin de que celle-ci reste sur la tournée de Beaufort en Santerre. Monsieur le Maire informe qu'un courrier a déjà été transmis au service de la Poste, et une copie à l'intéressée, afin de faire connaître l'avis de la commune sur ce futur départ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Suivent les signatures pour l'approbation du procès-verbal du 03 décembre 2021

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal de la commune de Beaufort en Santerre
de la séance du 03 décembre 2021

Ordre du jour :

- Délibération 2021-36 : Agrandissement du colombarium
- Délibération 2021-37 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2022
- Délibération 2021-38 : Changement de la bouche incendie rue de Warvillers
- Délibération 2021-39 : Panneaux de signalisation incendie sur les 6 hydrants
- Délibération 2021-40 : Travaux de la toiture de l'Église
- Délibération 2021-41 : Demande de secours exceptionnel

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Coquart Arnaud	Maire		
Daumont Didier	1er adjoint		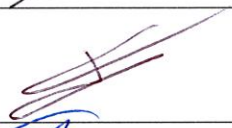
Le Divenah Eric	2nd adjoint		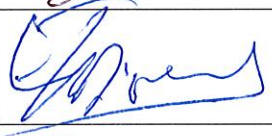
Chuette Sylvie	Conseillère municipale		
Bernard Benjamin	Conseiller municipal		
Ruchot Valérie	Conseillère municipale		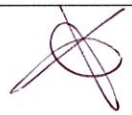
Cretel David	Conseiller municipal		
Carton Cyndie	Conseillère municipale		
Dozinel Sandrine	Conseillère municipale *Secrétaire de séance*		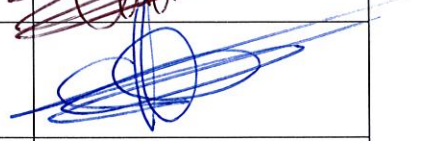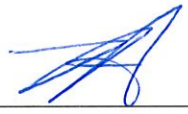
Allain Cindy	Conseillère municipale